



Rapport d'activité

Coup d'Pouce 92

Année 2016

Avril 2017.

Apprentis D'Auteuil
Coup d'Pouce 92



INTRODUCTION

2016 est une année de travail sur les outils, les procédures institutionnelles. Elle s'est inscrite dans une dynamique de travail de fond suite à l'évaluation interne. Les équipes se sont saisies de propositions et des pistes de travail du plan d'action de l'évaluation interne pour se questionner sur leurs pratiques.

Cette année a été relativement paisible avec peu de changement de professionnels et un climat social apaisé. Par ailleurs, l'obtention des postes supplémentaires des veilleurs de nuit a permis de revoir la planification des équipes éducatives et plus particulièrement des permanentes. Ces nouveaux postes ont permis de renforcer la sécurité des enfants la nuit mais aussi d'alléger l'alternance entre le travail de nuit et de jour des professionnels de la petite enfance. Cette modification a fait perdurer le climat social déjà serein.

L'année 2016 est cependant une année un peu particulière car nous avons accueillis moins d'enfants que les années précédentes tout en respectant l'activité à effectuer. Les temps d'accueils ont été plus longs. Ils correspondent aussi à des besoins repérés différents dont nous parlons dans l'analyse de la population.



FICHE SIGNALÉTIQUE DES RELAIS PARENTAUX COUP D'POUCE 92

- Les Relais Parentaux sont habilités par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine depuis le 8 octobre 2010. Ce dispositif intervient en amont de la protection de l'enfance. Il s'inscrit dans la politique de prévention du Conseil Départemental de développer des pratiques d'accueils séquentiels.
- Les relais parentaux sont habilités pour accueillir en dépannage 24h/24h des enfants seuls ou en fratries de 10 semaines à 12 ans (et plus en cas de fratrie). Ils sont situés sur deux pavillons :
 - Un pavillon, 10, rue Sintés à Châtenay-Malabry (92 290) : **Le relais Yousafzai MALALA.**
 - Un pavillon, 138 bis, rue Boucicaut à Fontenay-aux-Roses (92 260) : **le relais Satyarthi KAILASH.**
- L'évaluation interne de Coup d'Pouce s'est déroulée en 2015. L'évaluation externe de l'établissement se fera sur l'année 2017.
- Coup d'Pouce 92 fait partie de la Fondation Apprentis d'Auteuil, appartenant à la Région Ile de France et rattaché au territoire des Hauts-de-Seine.
- Les relais parentaux ont une capacité de 14 lits chacun, soit un total de 28 lits.
- En 2016, nous avons réalisé : **7 527 journées** d'accueil d'enfants.
- Coup d'Pouce 92 fonctionne en dotation globale. La structure accueille essentiellement des jeunes du département à 92.93% sur 2016. Les autres enfants viennent à 4.89% du Val de Marne et à 1.63% de Paris.
- Ressources humaines : **23 personnes, soit 22.3 Equivalents Temps Plein.**

I. L'ACTIVITE

1. Tableau de Bord : Nombre de journées d'accueil effectuées.

CDP		JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
CDP	Budget 2016	710	622	686	650	649	722	493	373	674	603	699	590
	Réalisé 2016	696	737	692	574	658	804	537	528	591	605	575	530
	Réalisé 2015	816	560	903	634	696	828	512	364	538	674	884	758
	Réalisé 2016 - Total	696	737	692	574	658	804	537	528	591	605	575	530
	Cumul Budget 2016	710	1 332	2 018	2 668	3 317	4 039	4 532	4 905	5 579	6 182	6 881	7 471
	Cumul Réalisé 2016	696	1 433	2 125	2 699	3 357	4 161	4 698	5 226	5 817	6 422	6 997	7 527
	Réalisé 2016	-2,0%	7,6%	5,3%	1,2%	1,2%	3,0%	3,7%	6,5%	4,3%	3,9%	1,7%	0,7%
Fontenay		JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
	Budget 2016	337	263	313	289	276	361	373	373	361	230	338	217
	Réalisé 2016	415	393	413	348	263	345	234	181	318	311	328	287
	Réalisé 2015	420	285	549	313	333	400	377	364	293	396	461	409
	Réalisé 2016 - Total	415	393	413	348	263	345	234	181	318	311	328	287
	Cumul Budget 2016	337	600	913	1 202	1 478	1 839	2 212	2 585	2 946	3 176	3 514	3 731
	Réalisé 2016	23,1%	34,7%	33,7%	30,5%	24,0%	18,4%	9,0%	0,3%	-1,2%	1,4%	1,0%	2,8%
Chatenay		JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
	Budget 2016	373	359	373	361	373	361	120	0	313	373	361	373
	Réalisé 2016	281	344	279	226	395	459	303	347	273	294	247	243
	Réalisé 2015	396	275	354	321	363	428	135	0	245	278	423	349
	Réalisé 2016 - Total	281	344	279	226	395	459	303	347	273	294	247	243
	Cumul Budget 2016	373	732	1 105	1 466	1 839	2 200	2 320	2 320	2 633	3 006	3 367	3 740
	Réalisé 2016	-24,7%	-14,6%	-18,2%	-22,9%	-17,1%	-9,8%	-1,4%	13,5%	10,4%	6,5%	2,4%	-1,3%

2. Commentaires sur l'activité :

Nous avons réalisé **7 527 journées** d'accueil en 2016 contre **7 471** journées attendues. Nous sommes en suractivité de 0.7% par rapport à l'activité attendue.

Nous avons réalisé 56 journées supplémentaires sur l'année 2016. En comparaison avec l'année 2015, c'est une très légère suractivité. Toutefois, Coup d'Pouce maintient son activité depuis deux ans. Cela étant, le relais Malala de Chatenay-Malabry reste légèrement en sous-activité comme en 2015 et le relais Kailash de Fontenay-aux-Roses est, quant à lui, légèrement en suractivité.

En effet, le motif d'accueil principal est la rupture d'hébergement. Or, ces accueils se prolongent dans la durée et peuvent mettre en difficulté l'institution pour répondre à d'autres demandes, notamment pendant les vacances scolaires.

En raison de la fermeture d'un relais pendant les vacances scolaires, les fratries en rupture d'hébergement ne peuvent quitter Coup d'Pouce, limitant le nombre de places pour les autres demandes d'accueil. Ces périodes de fermetures pourraient être une piste de réflexion pour expliquer la différence d'activité entre le relais de Fontenay-aux-Roses (en suractivité de 105 jours) et de Châtenay-Malabry (en sous activité de 49 jours). Cependant, cela ne peut pas être le seul motif d'explication car la fermeture d'un relais se fait en alternance entre le relais Kailash et le relais Malala.

Le mois de septembre reste globalement assez creux avec une activité qui a toujours un peu de difficulté à repartir sur le relais Malala après deux mois de fermeture durant l'été. C'est pourquoi, sur l'année 2017, une organisation différente a été pensée pour diminuer le nombre de semaines de fermeture du relais Malala sur l'été passant de 08 semaines à 06 semaines.

Lorsque nous prenons les chiffres des 4 dernières années nous constatons que les relais Coup d'Pouce 92 sont en suractivité tous les ans à l'exception de l'année 2014 qui est une année particulière avec la réalisation de travaux importants sur le relais Malala.

- Activités des 4 dernières années : 2013 : 7 339 journées
2014 : 6 752 journées
2015 : 8 167 journées
2016 : 7 527 journées

Ces 7527 journées d'accueils représentent 184 accueils d'enfants dont 144 enfants accueillis en fratries. Au vu des chiffres des cinq années précédentes, il est constaté que nous accueillons sensiblement moins d'enfants que les années précédentes mais sur des durées nettement plus longues. La durée moyenne de séjour à Coup d'Pouce est de:

- 47 Jours pour les accueils en jours et nuits (au lieu de 32 jours en 2015)
- 29.5 Jours pour les accueils de jours (au lieu de 37 journées en 2015)

Ces chiffres permettent d'observer une diminution d'un peu plus de la moitié des enfants accueillis en journée. En effet, les relais ont accueilli 34 enfants en accueil de jour contre 73 en 2015. Il n'y a pas suffisamment de recul pour pouvoir analyser ces chiffres.

Ces chiffres explicitent bien le constat de l'augmentation des enfants accueillis en rupture d'hébergement.

En acceptant ce type de demande, l'institution par expérience sait que ces accueils durent plusieurs mois mais répondent pleinement à nos missions, à plusieurs niveaux :

- Permettre aux enfants, pour qui les repères sont chamboulés, de préserver leur scolarité dans leur environnement d'origine
- Maintenir les liens de la fratrie
- Permettre aux parents de pouvoir participer à la vie quotidienne de leurs enfants (aller chercher leurs enfants à l'école, donner le bain, préparer et partager un repas...).

L'après Coup d'Pouce :

- Retour en milieu d'origine : 95.65% contre 91.36% en 2015
- Orientation placement : 4.34 % contre 8.30 % en 2015.

II. Les enfants accueillis en 2016.

Les chiffres de 2016 et leur analyse sont à prendre avec précautions pour deux raisons :

En 2015, l'institution a réalisé une importante suractivité. De ce fait, il y a eu plus de demandes d'admission et d'accueils à traiter.

En 2016, l'institution reste en légère suractivité mais avec une sensible augmentation de la durée moyenne d'accueil. De ce fait, le nombre d'enfants accueillis est plus faible donc il y a moins de situations à analyser.

1 Origine :

Origines géographiques des enfants accueillis.					
DEPARTEMENTS	2012	2013	2014	2015	2016
92 - HAUTS-DE-SEINE	234	301	229	289	171
93 - SEINE SAINT DENIS	6	3	0	0	1
94 - VAL DE MARNE	2	9	10	11	9
91 - ESSONNE	6	2	0	0	0
75- Paris	0	2	0	0	3
78- Yvelines	0	0	2	1	0

184 enfants ont été accueillis en 2016. Parmi eux, 13 enfants ne sont pas originaires des Hauts-de-Seine. Ce chiffre reste stable depuis près de quatre ans. En effet, l'institution est amenée à répondre de manière ponctuelle, à des demandes urgentes, le plus souvent d'ordre médical. Ses demandes concernent soit des enfants non scolarisés (moins de 3 ans) soit des enfants plus grands, sur des temps de vacances.

2 Les demandes d'accueil :

- 496 : demandes au total et 184 demandes ont abouti sur un accueil.
- 328 : demandes sur le relais de Châtenay-Malabry dont 128 ont abouti sur un accueil.
- 168 : demandes sur le relais de Fontenay-aux-Roses dont 56 ont abouti sur un accueil.

Il y a moins de demandes qu'en 2015. Ce chiffre s'explique par le fait que les partenaires connaissent mieux Coup d'Pouce et ciblent les orientations. Les demandes qui n'aboutissent pas sur un accueil sont expliquées par la fermeture d'un des relais à chaque vacance scolaire et la durée moyenne de séjour qui a sensiblement augmenté à Fontenay-aux-Roses (moyenne de séjour de 70 journées contre 32 journées en 2015).

Nous avons rédigé sur l'année 2015 :

- 5 Informations Préoccupantes
- 28 rapports de situation à l'attention de nos partenaires

Nous avons participé sur l'année 2015 :

- à 11 réunions, RCPE ou CLE.

STATUT DES ENFANTS ACCUEILLIS					
	2012	2013	2014	2015	2016
Contrat simple signé par les parents	238	302	226	269	169
Signature d'un Document Individuel de Formation	10	15	16	32	15

Il y a eu une augmentation significative des DIPC en 2015 mais ce chiffre est stable en 2016, quand on le compare aux autres années. En effet, il y a eu augmentation du nombre d'accueils en 2015, ce qui explique l'augmentation proportionnelle des DPIC sur cette même année.

Cependant, l'essentiel des enfants accueillis, soit 89 %, bénéficient d'un contrat signé avec la famille. Ce type de contrat, rapide et simple permet de répondre à un grand nombre de demandes, pour une durée le plus souvent bien déterminée.

Origines sociales des demandes					
	2012	2013	2014	2015	2016
Service Social de Secteur (EDAS, CCAS, AS, CAF)	24.83%	35%	31.33%	20.07%	27.7 %
Parents	16.78%	14%	18.03%	9.34%	9.2%
Service A.E.M.O / AED	9.40%	8%	4.29%	11.76 %	13.58 %
Service de Protection Infantile	13.42%	14%	9.44%	12.80%	8.6 %
Aide Sociale à l'Enfance	12.08%	10%	8.58%	15.92%	5.4 %
Hôpitaux	1.34%	4%	6.44%	12.11%	7.06 %
Associations (France Terres d'Asile, Flora Tristan....)		4%	17.60%	15.22%	25 %
Autres Services : TISF, CHRS...	22.15%	10%	1.72%	1.73%	0.5 %
Structures de petite enfance				1.04 %	0.1 %
Non renseigné		1%	3%		2.6 %

Les services sociaux restent nos interlocuteurs privilégiés (27.7 % des demandes). Coup d'Pouce représente bien souvent la seule alternative au Samu Social (115) pour les services sociaux du département. Nous permettons un maintien de la scolarité et des liens parents/enfants dans les périodes difficiles.

1 demande sur 4 cette année émane d'une association. L'inscription de Coup d'Pouce dans le domaine de la protection de l'enfance et la capacité institutionnelle à pouvoir effectuer un travail d'observation tout en étant différencié de l'ASE rassurent les familles et les établissements qui les prennent en charge.

Les Motifs de l'accueil.							
MOTIFS DE L'ACCUEIL (en pourcentage)	2014 1 ^{ère} raison d'accueil	2014 2 ^{ème} raison d'accueil	2015 1 ^{ère} raison d'accueil	2015 2 ^{ème} raison d'accueil	2016 1 ^{ère} raison d'accueil	2016 2 ^{ème} raison d'accueil	
Maladie, hospitalisation	33.05	13.89	27.55	5.13	34.9	26	
Problèmes familiaux	TOTAL	12.71	47.22	17	30.77	9.44	17.1
	<i>Conflits Parentaux</i>	4.66	12.5	1.02	6.41	3.01	8.6
	<i>Instabilité psychiatrique</i>	3.81	9.72	6.46	6.41	3.01	4.7
	<i>Demande d'observation</i>	4.24	23.61	7.14	14.10	1.29	2.1
	<i>Drames familiaux</i>	0	1.39	2.38	3.85	2.15	2.1
Problèmes de logement	18.19	8.47	9.52	11.54	13.3	8.6	
Problèmes temporaires de garde	27.87	13.98	13.89	12.82	15.8	15.2	
Besoin de souffler / Détresse des Parents.	9.25	5	6.12	28.21	8.1	23.9	
Motifs professionnels.	TOTAL	11.87	2.78	10.54	5.13	6.4	2.1
	<i>Réinserti on</i>	2.12	0	8.84	5.13	2.1	0
	<i>Formatio n</i>	9.75	2.78	1.70	0	4.3	2.1
Retour au pays	12.29	6.94	5.78	0	6.4	4.7	
Autres	2.54	1.39	5.78	6.41	6	2.1	

Les problèmes de mode de garde liés à une hospitalisation arrivent en première position et concernent plus d'1 accueil sur 3 (34.9%). Cependant, la durée de séjour est plus courte que pour les enfants en difficulté d'hébergement.

Les problèmes de logements sont également en augmentation et représentent 13% des accueils sur l'année.

Les prises en charge pour problèmes de mode de garde concernent 15.8 % des enfants accueillis, pour l'essentiel en accueil de jour.

Par ailleurs, à la principale raison d'accueil vient très souvent s'ajouter des difficultés supplémentaires liées pour la majeure partie à des problèmes familiaux (41%) se répartissant de la manière suivante : conflits (17,1 %) et détresse des parents (23,9%).

MOTIFS DES NON-ACCUEILS	Total	% par rapport au nombre de demande sans accueil
Réorientation (car ne correspond pas)	20	6%
Demande emise par un STASE et non adaptée	14	4%
Sans suite de la part des demandeurs ou annulé après accord	129	41%
Autres départements	12	4%
Enfants trop petits (moins de 10 sem) ou trop agés	2	6%
Plus de place	76	24%
Problèmes de garde seul	12	4%
autres	38	12%
Trop éloigné géographiquement	9	3%
TOTAL	312	100%

Sur les 496 demandes, nous avons pu en réaliser 184 qui ont été suivis d'un accueil.

Sur les 312 demandes non réalisées, un peu moins de la moitié reste sans suite de la part des parents. Très souvent, le parent trouve une solution autre, une ressource familiale.

Pour 24 % des demandes d'admission, il n'y a pas de place au moment de la demande. Chaque relais n'a pas une grande capacité d'accueil, et si les enfants de moins de 3 ans en accueils jour/nuit sont nombreux, cela réduit d'autant la possibilité d'accueil des enfants en accueil de jour.

Nous sommes passés de 67 réorientations en 2015 à 20 réorientations en 2016. En effet, bien implantés localement, les orienteurs connaissent les prestations de l'établissement et ciblent davantage leurs demandes.

4. Tranches d'âges des enfants accueillis :

	2012	2013	2014	2015	2016
Enfants de moins de 18 mois (en %)	19	20	18	15,72	12,5
Enfants entre 18 mois et 10 ans (en %)	65	72	67	62,21	67,9
*Enfants de 19 à 35 mois (en %)		10	21	24,75	26,6
*Enfants de 3 à 5 ans (en %)		19	15	21,07	25
*Enfants de 6 à 9 ans (en %)		24	26	16,39	16,3
*Enfants de 10 à 12 ans (en %)		19	5	15,72	11,4
Enfants de plus de 13 ans (en %)	15	8	15	6,35	8,1

Les chiffres restent similaires aux années précédentes avec une majorité d'enfants ayant moins de 5 ans. Toutefois ce chiffre est élevé car il prend en compte l'ensemble des accueils. Or, les accueils de jour concernent des enfants de moins de 3 ans.

En regardant uniquement les chiffres des accueils jour/nuit, 48 % des enfants ont entre 3 et 9 ans.

Nous accueillons toujours 20 % d'enfants de plus de 10 ans.

5. Durée Moyenne des séjours à Coup d'Pouce 92.

Nombre de jours	2013		2014		2015		2016	
	Nombre d'accueils	%	Nombre d'accueils	%	Nombre d'accueils	%	Nombre d'accueils	%
1 à 4 jours	67	21,07	54	23,08	64	21,26	42	22,8
5 à 9 jours	63	19,81	46	19,66	68	22,59	23	12,5
10 à 19 jours	72	22,64	35	14,96	56	18,6	29	15,8
Plus de 20 ,jours	29	9,12	33	14,1	35	11,62	28	15,2
Plus de 30 jours	51	16,04	36	15,38	19	6,31	24	13
Plus de 60 jours	33	10,38	15	6,41	20	6,64	17	9,23
Plus de 100 jours	1	0,31	6	2,56	14	4,65	13	7,06
Plus de 120 jours	2	0,63	9	3,85	25	8,3	8	4,34

En 2016, 20.6% des accueils durent plus de 60 jours. En comparaison des autres années (hormis 2015 qui est une année de suractivité), le pourcentage des séjours longs (supérieur à 60 jours) à quasi doublé. En effet, la problématique des enfants accueillie à évoluer, avec davantage de familles pour lesquelles il y a rupture d'hébergement.

Le fait de développer de plus en plus d'accueils séquentiels, en partenariat avec les associations afin de répondre aux besoins de soutien à la parentalité augmente la durée de séjour.

Ainsi, les équipes sont amenées à accompagner des familles en difficulté pour lesquelles un placement n'est pas justifié, mais plutôt un besoin de séparation ponctuelle. Coup d'pouce répond idéalement à ce type de demande : les familles se sentent en confiance, dans un cadre neutre. Le temps de prise en charge s'inscrit dans la durée et permet de tisser des liens de confiance avec les enfants et les parents. Dans ce contexte, les situations conflictuelles peuvent être désamorçées et rentrent tout à fait dans notre cadre de prévention.

Toutefois, notre action d'accueillir des enfants dans l'urgence pour raison médicale se maintient. Ces interventions restent au cœur des missions de Coup d'Pouce puisqu'un enfant sur deux (52 %) est accueilli moins de 20 jours.

6. Accueil de jour des enfants de moins de 3 ans.

MOTIFS Répartition en pourcentage	2014 54 Accueils	2015 73 Accueils	2016 34 Accueils
Détresse des parents :	5.66%		2.9 %
Problèmes de logement :	1.89%	4.23 %	0 %
Inquiétude TOTAL du service social :	45.29	60.57	55.84
Conflits Parentaux	1.89 %	1.41 %	0
Demande d'observation d'un travailleur social	1.89 %	1.41 %	2.9 %
Instabilité psychologique	1.89 %	0	0
Instabilité Mode de Garde	39.62 %	57.75 %	52.94 %
Problèmes médicaux de l'un des parents	13.21 %	7.04 %	11.76 %
Réinsertion professionnelle /Formation	32.07 %	21.12 %	29.32 %
Autre	1.89 %	7.04 %	0 %

En 2016, nous avons accueilli 34 enfants. Ce chiffre est en forte diminution par rapport à l'année dernière (la moitié moins d'accueils). Comme pour les accueils jour/nuits, nous accueillons moins d'enfants, mais sur des durées plus longues. Notre travail en étroite collaboration avec les services sociaux de secteur, nous a permis d'affiner notre prise en charge, en permettant à des parents une réinsertion totale. Là où nous étions un soutien pour une formation ponctuelle, nous sommes amenés à maintenir l'accompagnement dans la réinsertion professionnelle et poursuivons la prise en charge (notamment en milieu d'année) quand nous savons qu'il n'y a pas de mode de garde suffisamment stable pour permettre aux parents de maintenir un emploi. Les familles accueillies n'ont souvent pas d'autre alternative qu'une place en crèche, qui reste en cours d'année difficile à obtenir.

III. REGLEMENTS DES PARTICIPATIONS FAMILIALES EN EUROS

1. Point sur les factures :

270 Factures : 137 à Châtenay-Malabry, 133 à Fontenay-aux-Roses

	Châtenay-Malabry			Fontenay-aux-Roses			TOTAL		
	Nombre	%	Montant	Nombre	%	Montant	Nombre	%	Montant
Factures réglées	68	50%	54 447	83	62%	10 153	151	56%	64 600
Factures non réglées	71	52%	3 653	50	38%	3 574	121	44%	7 227
Factures 2015 réglées en 2016	2		14	3		203	5		217
Nombre total de factures	137			133			270		

REGLEMENT DES PARTICIPATIONS FAMILIALES						
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Payées	53%	60,6%	42 %	57 %	57%	56%
Non payées	44%	0,9%	56 %	43%	43%	44%
Payées en partie	3%	38,5%	2 %	0 %	0%	0%

Il est à noter que certaines factures 2016 peuvent être réglées au cours de l'année 2017 et qu'elles seront reportées sur le rapport d'activités 2017. Sur l'année 2016, nous avons une diminution de factures réglées à savoir 56 % de factures réglées ceci malgré notre politique de relance.

Il nous a semblé intéressant de pouvoir regarder de plus près les situations socio-professionnelles des familles.

2. Analyse de la situation socio-professionnelle des familles :

Répartition en pourcentage du tarif appliqué aux parents.			
Tarif de l'accueil à la journée	2014 : pourcentage de familles	2015 : pourcentage de familles	2016 : pourcentage de familles
0.5 €	3.71%	4.31%	1.82 %
1€	20.24%	21.92%	32.31%
1.5 à 5€	38.84%	34.21%	50%
5.5 à 10€	11.98%	8.97%	9.75 %
Plus de 10€	7.85%	4.31%	6.09 %
Non Renseigné	17.35%	26.24%	0 %
Total général :	100%	100%	100%

Parents bénéficiaires de la CMU	2014 En pourcentage	2015 : En pourcentage	2016 : En pourcentage
Non	26%	22.92%	32.60 %
Oui	44%	23.92%	58.15 %
Non renseigné	31.40%	53.15%	9.23 %
Total général	100,00%	100%	100%

Situation Professionnelle de la mère :	2014 en pourcentage.	2015 en pourcentage	2016 en pourcentage
Emploi Aidé	0.82	0.33	1.34
Formation	10.74	12.62	11.40
Sans Emploi	27	21.26	25.54
Temps Partiel	4.95	7.97	14.67
Temps Plein	23.14	11.29	19.02
Minima Sociaux (RSA...)	4.95	5.64	5.43
Autres :	3.30	3.98	4.89
Non Renseigné	25.20% représentant 61 situations sur 242	36.87% représentant 111 situations sur 301.	19.02% représentant 35 situations sur 184.

Situation Professionnelle du père :	2014 en pourcentage.	2015 en pourcentage	2016 en pourcentage
Emploi Aidé		0.33	0.54
Formation		12.62	0.54
Sans Emploi	4.95	21.26	11.41
Temps Partiel	0.82	7.97	3.80
Temps Plein	13.22	11.29	4.34
Minima Sociaux (RSA...)	0.41	5.64	1.08
Autres :	0.82	3.98	2.71
Non Renseigné	79.75%, représentant 193 situations sur 242.	36.87% représentant 111 situations sur 301.	71.73% représentant 132 situations sur 184.

Par rapport au public accueilli, il est à noter que les années se suivent et se ressemblent. La majorité de nos familles viennent de milieu très précaire en majorité sans emploi. Coup d'Pouce poursuit ces accueils qui permettent à ces femmes de se remettre dans une dynamique professionnelle en engageant par exemple une formation.

L'année dernière « seulement » 23% des familles bénéficiaient de la CMU. Ce chiffre était peu représentatif du public accueilli. Cette année, il est à constater que 58,15% des familles bénéficient de la CMU.

Les informations concernant les pères sont là encore peu exploitables car dans 79% des cas nous n'avons

pas les informations. Cela est cohérent avec le fait que 89.70% de familles sont monoparentales dont 95.18% du côté de la mère. Une majorité de parents se voient appliquer une fourchette de prix assez basse car allant de 1.5€ à 5€ par jour.

IV Le Personnel

1. Tableau des effectifs à décembre 2016 :

A. Direction, encadrement, Administration Gestion

FONCTION	ETP
Directrice	1
Assistante de direction	1
Chef de service/ infirmière	1
Chef de service / Infirmière	0,8
	3.80

B. Services Généraux :

FONCTION	ETP
Agent d'entretien	1
Agent de maintenance	0,5
	1.50

C. Personnel éducatif :

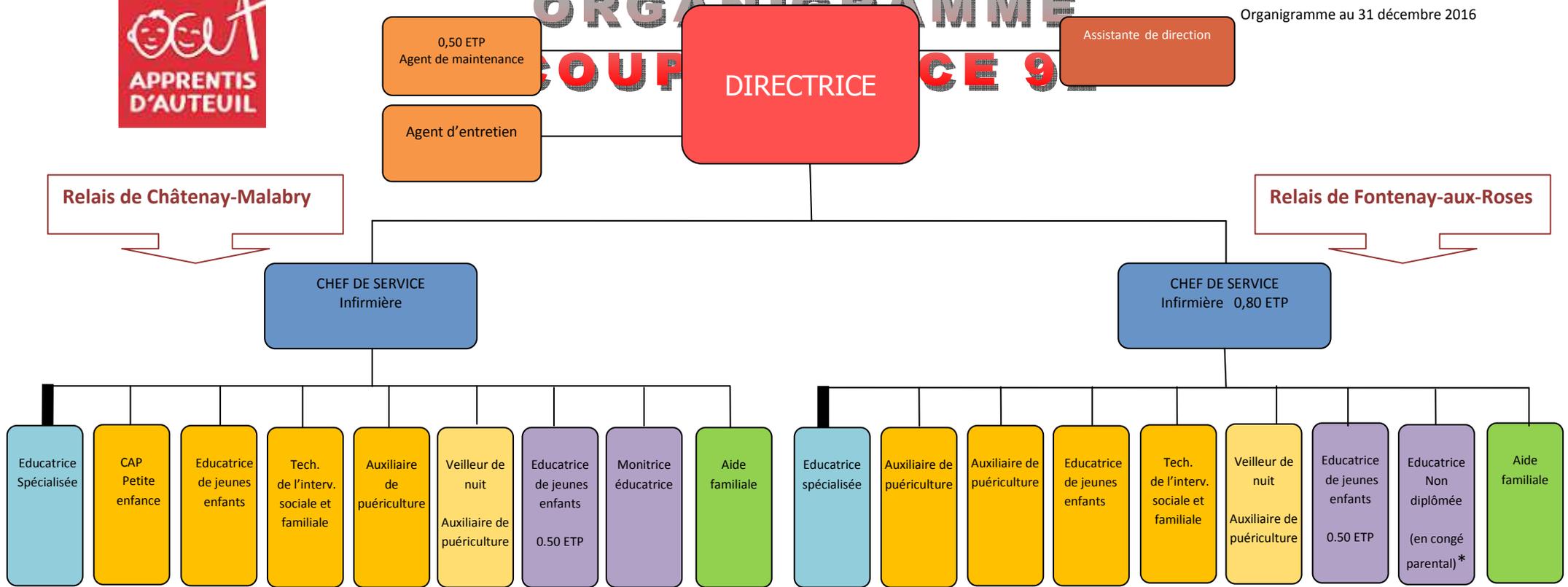
FONCTION	ETP
Educatrices spécialisées	1
	1
Educatrices de Jeunes enfants	1
	1
Auxiliaire de Puériculture	1
	1
	1
	1
TISF	1
	1
Veilleur de nuit	1
	1
Educatrice Non diplômée	1
Moniteur Educateur :	1
	1
Maitresse de Maison.	1
	1
	17

Total Personnel : 22,3 ETP.



ORGANIGRAMME GROUPE CE 9

Organigramme au 31 décembre 2016



* Remplacée par une monitrice éducatrice

■ Binôme

■ Permanentes, professionnels petites enfance

V Les actions entreprises à Coup d'Pouce en 2016

1. Le suivi du plan d'action de l'évaluation interne.

L'année 2016 a été une année de travail sur les outils de Coup d'Pouce, une réflexion autour de nos procédures :

Le livret d'accueil / règlement de fonctionnement :

Il a été entrepris notamment la création d'un livret d'accueil pour les enfants et leur famille. Ce document a été réfléchi pour qu'il soit adapté aux enfants et à leurs parents accueillis à Coup d'Pouce. Etant dans un dispositif de prévention, souple et réactif, il a fallu imaginer un document relativement succinct pour ne pas inonder les familles de papiers lors de l'admission. L'objectif était de créer un document facile d'accès, donnant envie aux familles de le regarder.

Par ailleurs, pour garantir un processus d'admission fluide, il a été fait le choix de combiner ce livret d'accueil avec le règlement de fonctionnement et la charte des Droits et des Libertés de la personne accueillie.

Le Conseil de la Vie Social :

Du fait de la particularité de Coup d'Pouce, le CVS (Conseil de la Vie Social) ne peut pas être mis en place dans sa forme la plus classique. Il a donc été réfléchi en réunion d'équipe un moyen de pouvoir créer des espaces d'expressions pour les enfants et les familles. C'est pourquoi, à raison d'une fois par mois minimum, un temps de réunion des enfants avec les éducateurs est proposé sur chaque relais. En général, cette petite réunion s'organise durant le week-end car les professionnels ont plus de temps et moins de contraintes logistiques. Ce projet est porté plus particulièrement par les deux éducateurs spécialisés mais peut aussi se mettre en place avec les autres membres de l'équipe.

Actuellement, les temps d'expressions pour les parents ne sont pas formalisés à Coup d'Pouce. Ils sont pourtant très souvent entendus et plus particulièrement par les chefs de service. Il est prévu sur l'année 2017, que nous puissions remettre en place des questionnaires de satisfactions comme nous l'avons déjà formalisé lors de la démarche de l'évaluation interne.

Le projet d'établissement :

Un gros travail de l'année 2016 a été la réécriture du projet d'établissement. Nous avons souhaité l'effectuer de manière participative avec l'ensemble du personnel de Coup d'Pouce. Des réunions thématiques ont été planifiées et la participation des uns et des autres a été différentes en fonction des thèmes abordés. Pour exemple :

- L'homme d'entretien de Coup d'Pouce a travaillé sur le thème de la protection et de la sécurité.
- Les éducateurs spécialisés et les éducateurs de jeunes enfants ont travaillé sur les paradoxes institutionnels.
- L'ensemble du personnel a travaillé sur les valeurs qui nous animent dans notre travail à Coup d'Pouce.

Cette participation institutionnelle, même si elle a été lourde au niveau organisationnel, a permis de

fédérer sur un même projet. Ces réunions ont représentées des réelles parenthèses dans la prise en charge quotidienne des enfants. Les équipes ont pu s'autoriser à investir ses temps aussi pour réfléchir sur leurs pratiques, leurs envies.

2. Le travail avec les familles :

Le travail avec les familles tient une place importante à Coup d'Pouce. Il est au cœur de nos missions. Nous continuons, comme tous les ans de proposer des temps conviviaux aux parents avec la fête de Noël, le barbecue des familles au mois de juillet.

Régulièrement, des mamans viennent cuisiner à Coup d'Pouce pour les enfants. Ce sont souvent des familles logées de manière précaire dans une chambre d'hôtel social attribuée par le 115. Les mamans ne peuvent pas y cuisiner. Le fait de ne pas pouvoir assurer leur mission « nourricière » est souvent mal vécu. C'est pourquoi, nous proposons à ces mamans de venir cuisiner à Coup d'Pouce pour leurs enfants.

Bien souvent, elles ne veulent pas le faire uniquement pour leurs enfants et ce temps se transforme en un temps de partage ensemble.

Toutefois, au-delà de ces actions temporaires, un travail plus long et silencieux se fait avec les familles. Il est intéressant aussi de pouvoir en percevoir quelque chose. Les éducateurs spécialisés ont tenté, à travers les deux récits qui suivent, de mettre en exergue ce travail moins voyant mais au combien important.

Premier récit :

Une demande d'accueil pour une petite fille de 4 ans est adressée à Coup d'Pouce par une éducatrice d'AEMO. Ce travailleur social débutait un travail avec cette famille et souhaitait pouvoir mettre en place un accueil séquentiel à Coup d'Pouce.

L'objectif de cet accueil était de permettre une séparation entre Anaïs et sa maman. Elles entretiennent une relation fusionnelle. La mère était épuisée physiquement et psychologiquement, elle a d'autres enfants mais n'en a pas la garde.

Un contrat a donc été signé avec Mme Dupont. Au moment de l'arrivée d'Anaïs, la maman nous précise que sa petite fille tape, mord et gifle, sans raison apparente. L'objectif d'accueil que nous fixons avec Madame, dans un premier temps, est de remettre un cadre à cette enfant et de travailler la séparation entre Anaïs et sa maman.

Lorsqu'elle est arrivée, Anaïs ne tenait pas en place et était incapable de se poser pour une activité. Il fallait faire preuve de beaucoup de fermeté pour qu'Anaïs puisse se concentrer sur l'activité. Elle mangeait très peu et avait énormément de mal à rester à table. Anaïs avait beaucoup de difficultés à jouer avec les autres enfants et à accepter de partager. Lorsqu'elle se montrait violente, il était souvent nécessaire de l'isoler et de l'asseoir sur une chaise pour lui permettre de se calmer.

Elle réclamait sa maman très souvent, pleurait et refusait d'aller se coucher. En parallèle, la maman

verbalisait que la séparation était à la fois un soulagement et à la fois difficile à accepter. D'autant plus que nous avons constaté que Mme Dupont était débordée et incapable de reprendre sa fille lorsqu'elle arrivait à Coup d'Pouce. Néanmoins cette maman se montrait très à l'écoute des conseils que nous pouvions lui donner.

Jusqu'aux vacances de Noël l'équipe éducative a travaillé avec Anaïs sur le cadre, le sens donné à ce cadre. Il a fallu construire une relation de confiance se montrer rassurants et contenantants pour qu'Anaïs puisse s'inscrire dans le groupe.

Ce travail de persévérance a payé et nous avons noté une nette amélioration à partir du mois de janvier. Dans le comportement d'Anaïs qui acceptait beaucoup mieux la séparation et surtout qui se montrait plus sociable avec les autres enfants accueillis à Coup d'Pouce.

Cette petite fille de 4 ans était également suivie au CMP, d'une part une fois par semaine par un psychologue et d'autre part une fois par mois par un psychothérapeute. Quant à la mère, elle nous avait appris qu'elle avait elle aussi bénéficié d'une prise en charge thérapeutique mais qu'elle n'en avait plus actuellement.

Depuis janvier 2017, nous avons fait deux entretiens avec madame et l'éducatrice spécialisée en charge de cette famille. Ce travail de lien permet entre autre d'effectuer des bilans de l'évolution du comportement d'Anaïs, d'apporter de nouvelles pistes de réflexion et d'adapter notre positionnement de façon cohérente à la fois à la maison, pour la mère, et à Coup d'Pouce, pour l'équipe de professionnels.

D'autre part, nous avons participé à deux réunions d'équipes éducatives à l'école maternelle où est accueillie Anaïs. De cette réflexion commune est ressortie la nécessité pour l'équipe enseignante de saisir la MDPH en lien avec la maman, afin de demander une AVS pour accompagner cette enfant l'année prochaine. En effet, étant donné les difficultés de comportement d'Anaïs, la présence d'un adulte s'avère nécessaire pour assurer sa sécurité au sein de l'école ainsi que celle de ses pairs. Cet accueil séquentiel a été une réussite éducative à plusieurs niveaux :

- Madame DUPONT a pu bénéficier de temps pour souffler et se retrouver. Les temps de week-end n'étaient plus appréhendés de manière angoissante.
- Anaïs a trouvé des repères éducatifs qui lui ont permis de se poser et de faciliter ses relations. Elle a aussi trouvé un certain bénéfice à être séparée de sa maman.
- La relation fusionnelle de Madame Dupont avec sa fille s'est apaisée et les séparations ne sont plus sources d'inquiétudes.
- Le travail de lien et de suivi entre l'AEMO, le CMP, l'Education Nationale et Coup d'Pouce aura permis de prévoir une prise en charge globale de cette petite fille. De cette façon, nous avons réalisé un vrai « soutien » à la parentalité et peut-être avons-nous évité à la maman de « baisser les bras » et de demander une prise en charge à l'ASE.

Deuxième récit :

Nous avons accueilli les enfants « Sophie (sept ans) et Paul (un an) » à Coup d'Pouce sur une durée période totale d'un an. Dans un premier temps, l'accueil s'est fait pour « Paul » uniquement pendant la nuit car Madame (mère des deux enfants) travaillait. Dans un second temps, au vu de l'arrivée de

« Sophie » en France et des problématiques du logement de Madame, Coup d'Pouce a accueilli les deux enfants.

Cet accueil fut à l'initiative de Madame et d'une structure mère/enfant où Madame était hébergée (appartement indépendant). La demande étant que Madame puisse garder son travail et que « Sophie » ne soit pas seule dans le logement.

Les premiers accueils de « Sophie et Paul » à Coup d'Pouce avaient soulevé des questionnements au sein de notre équipe éducative sur la position de la fratrie dans la famille. En effet, la séparation de la fratrie était très compliquée, « Paul » ne pouvait pas se séparer de « Sophie » et considérait cette dernière comme sa mère. Sophie quant à elle était parentifiée et arrivée dans un pays qu'elle ne connaissait pas.

Madame était coopérante dans le travail éducatif et dans le soutien à la parentalité.

Les objectifs de l'accueil furent donc de mettre en place un accueil individuel pour chaque enfant pour permettre que chacun trouve sa place. Il est essentiel de noter que durant l'accueil des enfants, il s'est mis en place un réel travail en partenariat avec le service d'accueil mère/enfant.

Au fil des mois, l'ensemble de l'équipe éducative a remarquée des évolutions positives. En ce qui concerne « Sophie », elle a retrouvé sa place d'enfant et s'est adaptée à la culture française. Concernant « Paul », il parvenait à se détacher de sa sœur et à s'autonomiser. Un travail a été mis en place avec Madame pour lui permettre d'adapter sa posture en fonction de l'âge de ses enfants.

Pour conclure, Madame a gardé son travail et a trouvé un logement. L'équipe éducative a pu remarquer un réel lien entre Madame et ses enfants. Madame a su se saisir de l'accompagnement effectué par Coup d'Pouce. La fin de l'accueil a eu lieu lorsque Madame a retrouvé un logement.

Le travail avec les enfants en accueil de jour :

Les accueils des enfants à la journée pour des petits de moins de trois ans, peuvent s'apparenter davantage à une prise en charge de crèche. Cependant, les accueils restent motivés par du travail de prévention avec les parents. Il a été fait le choix ici de vous livrer deux récits expliquant la prise en charge des enfants la journée. Ils ont été rédigés par des binômes de permanentes (auxiliaire de puériculture et éducatrice de jeunes enfants) de chaque relais.

Premier récit :

Lorsque l'enfant arrive nous l'accueillons avec sa famille. Un temps d'échanges s'installe entre le professionnel et le parent. Il permet de prendre des informations concernant la nuit de l'enfant, l'heure du petit déjeuner et éventuellement s'il y a eu des problèmes de santé (enfant malade dans la nuit, ordonnance, traitement..). L'enfant participe au rangement de ses affaires, manteau et chaussures dans le placard aidé par le parent qui le dépose. C'est une manière symbolique de prendre possession des lieux.

En attendant que tous les enfants arrivent, c'est un temps libre pour les enfants. Ensuite, une fois tout le monde arrivé, nous proposons une activité. Les activités permettent de favoriser l'éveil de l'enfant et sa capacité à faire seul et d'acquérir des règles de vie (respect des consignes demandées, attendre son tour..).

L'aménagement de l'espace que nous proposons par des coins lecture, dinette, poupées permet à l'enfant de pouvoir avoir accès à des jeux libres selon ses envies. Le jeu libre permet à l'enfant de développer son imaginaire. Une surveillance et une observation pendant ce temps se fait tout en rappelant les règles du relais (ne pas taper, ne pas monter sur les meubles..).

Vers 11h30 vient le temps du repas. Nous accompagnons de manière individuelle l'enfant dans le lavage de mains et ensuite l'installation à table. Les plus petits sont installés dans une chaise haute adaptée. Nous expliquons ce que l'enfant va manger. La maîtresse de maison sert les repas et une professionnelle reste à table avec eux pour les aider à manger et veiller au bon déroulement du repas. Ensuite chaque enfant est pris individuellement pour les soins : nettoyage du visage, changer la couche et déshabillage pour ensuite aller faire la sieste. Ils font la sieste dans une pièce aménagée pour cela. Dans une semi obscurité, les couchages sont organisés toujours à la même place repérée par l'enfant. Un adulte est présent pour surveiller et être disponible pour l'endormissement. Nous respectons les rituels d'endormissement avec les tétines et/ou doudou si l'enfant en a un afin de le rassurer et de permettre un endormissement en douceur.

L'après-midi après la sieste, comme pour le matin une activité est proposée aux enfants en tenant compte de ce qu'ils ont fait le matin. En effet, si le matin le professionnel a proposé une activité demandant aux enfants de la concentration en leur faisant travailler leur motricité fine comme par exemple une activité manuelle, l'après-midi une activité plus motrice ou une activité en extérieur si le temps le permet sera privilégiée.

Vers 15h30-16h, les enfants prennent un goûter ensemble suite aux activités.

En fin de journée les enfants partent du relais. Le départ est ponctué par un temps de transmission avec le parent sur la façon dont s'est déroulée la journée de son enfant. Les parents sont souvent plus disponibles le soir et prennent le temps de se poser et de discuter avec l'équipe. Ce sont les moments où les parents vont pouvoir échanger sur leurs questions, confier une difficulté, une angoisse. Le professionnel va pouvoir aussi aborder des éventuellement sujets qui interpellent l'équipe sur la prise en charge de leur enfant pour mieux le comprendre, apprendre à le connaître. Les temps de transmissions sont souvent l'occasion d'aborder des sujets d'accompagnement à la parentalité comme le sommeil, l'alimentation. Les parents sont souvent très surpris de découvrir que leur enfant peut se comporter différemment qu'avec eux. Ce constat est souvent source d'étonnement et d'émerveillement. C'est une bonne accroche pour discuter.

Deuxième récit :

Au sein de Coup d' Pouce nous accueillons à la journée des enfants âgés de 2 mois ½ à 3 ans. Ces

accueils sont essentiellement dus à l'impossibilité des parents à trouver un mode de garde au vue de leur précarité financière. En effet, les accueils de jour sont régulièrement des familles monoparentales qui n'ont pas de moyen de garde car peu de famille autour d'elle et un travail précaire. Les demandes émanent souvent d'un problème de garde par rapport à une formation, ou par rapport à leur travail et aux horaires atypiques que ces mères peuvent avoir. Nous accueillons également des enfants dont les parents ont besoin de se ressourcer et pour qui un étayage éducatif peut être nécessaire.

Par ailleurs, en journée, il est régulier d'avoir des enfants, qui sont accueillis dans le cadre d'un contrat jour / nuit, et ayant moins de trois ans seront présents sur le relais.

Tout au long de la journée, nous accueillons les enfants dans leur singularité et respectons le rythme de chacun tout en essayant de ritualiser la journée pour que l'enfant se sente contenu et en sécurité psychique. Chaque enfant a ses habitudes d'arrivée : retirer ses chaussures, dire au revoir à maman en appuyant sur l'interphone du portail par exemple.

Le matin nous proposons une activité aux enfants en fonctions de leur âge et de leur besoin .Nous tentons de respecter une trame tous le long de la semaine (Lundi : peinture, Mardi : motricité, Mercredi : manipulation, Jeudi : jeux libre et Vendredi : pâtisserie). Avant le repas nous faisons un petit temps calme (chanson, histoire, marionnette). Puis nous proposons la sieste pour les plus de 18 mois. Les plus petits dorment en fonction de leur rythme. Après la sieste, nous leur proposons le goûter et ensuite les parents reprennent leurs enfants entre 17 h et 18h30.

Notre pensée éducative serait d'encourager les enfants à découvrir par eux même et d'acquérir une autonomie tous en leur proposant un cadre sécurisant. La communication est un enjeu primordial pour l'épanouissement de l'enfant et les actes que l'on fait avec eux sont expliqués. Nous essayons de sortir un maximum lorsque cela est possible pour qu'il puisse découvrir et se socialiser avec d'autres enfants (ludothèque, parc, médiathèque ...)

De plus afin de maintenir un cadre sécurisant et contenant. Il est primordial que l'équipe éducative travail dans un même sens et que toutes les informations soient transmises. La permanente présente en journée et sur l'ensemble de la semaine, envoie un mail au reste de l'équipe sur le déroulement des prochains jours, les évolutions de chacun et les objectifs à travailler. Elle informe de ce qui a été fait, les différents échanges avec les parents, les choses à observer et à effectuer pour la semaine suivante.

Notre rôle avec les parents est de les soutenir et de les accompagner dans leur fonction parentale. Ces moments d'échanges se font lors des transmissions le matin et/ou le soir et sont essentiels au bon accueil de l'enfant. Ils sont d'autant plus importants que nous pouvons recevoir des familles pour permettre à un parent de souffler et d'entreprendre des choses pour lui. Ce parent peut culpabiliser de confier son enfant, se définir comme mauvais parent parce qu'il rencontre des difficultés. Notre travail, va aussi consister à le valoriser dans ses compétences parentales. Cette mise en confiance passe beaucoup par le dialogue.

3. Les temps forts de l'année :

Les activités :

Un travail de suivi des activités est demandé tous les ans aux équipes. Lorsqu'une activité est proposée le week-end ou sur les temps des vacances, les professionnels complètent une feuille de suivi de l'activité pour en faire la description et le bilan.

Ces feuilles permettent ensuite d'avoir en mémoire les événements passés, de pouvoir exploiter ces informations comme renouveler une activité qui a bien fonctionné ou à contrario ne pas en reproduire une autre.

Il nous a semblé intéressant d'inclure dans le rapport d'activité un bilan des activités qui ont été effectuées à Coup d'Pouce sur l'année 2016. Pour information, le budget alloué aux activités payantes reste très minime à Coup d'Pouce. Cette petite enveloppe est un choix de la direction pour que les activités proposées aux enfants restent conformes au niveau de vie de leurs parents.

Nous adhérons à l'association Culture du Cœur, qui propose à titre gratuit des billets culturels, sportifs pour les associations recevant du public en précarité. Cela permet aux enfants de pouvoir bénéficier de sortie dans des bases de loisirs, dans des musées, à la piscine. Il arrive aussi de proposer des places aux parents pour qu'ils puissent effectuer la sortie avec leurs enfants.

Descriptif des types d'Activités effectuées

Les activités proposées à Coup D'Pouce sont, bien entendu, pour toutes visées éducatives. Nous disposons d'un budget « weekend » et d'un budget « vacances ». L'équipe éducative se regroupe avant chaque période de vacances afin de planifier les activités en essayant de répondre au mieux aux souhaits et besoins des enfants. Les types d'activités proposées sont :

- Culturelles : visites de châteaux, découverte de différents monuments, sortie à la Cité des Sciences, sortie cinéma, visite au zoo, visite de fermes pédagogiques
- Culinaires : activité pâtisserie, préparation de différents plats
- Bien-être : séance de relaxation et méditation
- Manuelles : dessins, pâte à sel, peinture, participation aux décorations à thèmes (ex : Noël, Halloween)
- Sportives et Ludiques : cirque, accrobranche, patinoire, bowling, piscine, trottinettes, football, sortie dans des parcs à jeux, base de loisirs, ludothèque, participation aux manifestations de villes (Carnaval, Festival des arts de rue)
- Mémoire : jeux de société
- Autres : journée à la mer, sortie au parc Astérix.

Certaines activités citées ci-dessus sont pour la plupart exceptionnelles. Ces activités phares sont pour l'équipe éducative essentielles car elles se déroulent hors des murs de Coup D'Pouce, les enfants accueillis ont besoin de ces temps à l'extérieur. En parallèle l'équipe éducative propose beaucoup d'activités non payantes qui sont tout aussi enrichissantes que les activités payantes. Il est important que Coup D'Pouce ne mette pas les enfants au cœur d'une société de consommation. Les

enfants accueillis ont souvent une situation familiale précaire. Les activités proposées ne doivent pas être en décalage avec leur milieu de vie habituel.

Les événements festifs :

Comme tous les ans, plusieurs temps festifs ponctuent la vie de Coup d'Pouce :

- La fête de Noël avec l'ensemble des familles,
- Le barbecue des familles au mois de juillet,

Par ailleurs, nous avons célébré aussi les 150 ans d'Apprentis d'Auteuil. Cela a été l'occasion de réunir les familles autour d'une petite fête, d'échanger des éléments de l'histoire d'Apprentis d'Auteuil et de faire quizz avec les parents suite au visionnage d'un petit film.

CONCLUSION :

Sur l'année 2016, nous avons continué notre travail de fond amorcé en 2015 avec la démarche d'évaluation interne et la mise en place du Projet Individuel de l'Enfant.

La réécriture du projet d'établissement entrepris sur l'année 2016-2017 a permis de poursuivre la démarche qualité de la structure. Le travail de fond entrepris a amené le développement d'une qualité de la prise en charge des enfants. L'évaluation externe qui s'effectuera sur 2017 permettra de « clôturer » ce travail commencé en 2015 avec l'évaluation interne.



ANNEXES



LIVRET D'ACCUEIL du relais parental Coup d'Pouce 92

Ce Livret d'Accueil appartient à :

Nous vous souhaitons la bienvenue à Coup d'Pouce 92. Ce livret d'accueil vous permettra de comprendre le fonctionnement de Coup d'Pouce 92.

Nous essayons de tout mettre en œuvre pour que les enfants vivent cet accueil le mieux possible.

Nous vous invitons à lire ce livret avec votre enfant pour répondre à ses questions et aux vôtres.

Pourquoi venir à Coup d'Pouce 92 ? :

Les parents peuvent demander un accueil à Coup d'Pouce soit :

- Parce qu'ils rencontrent des difficultés en ce moment,
- Parce que la famille traverse une période particulière et ils ont besoin d'aide.



Comment se passe l'accueil à Coup d'Pouce ? :

Les enfants sont accueillis à Coup d'Pouce sur une maison que nous appelons Relais. Il existe deux relais :

- Le relais Malala situé à Chatenay-Malabry peut accueillir 14 enfants âgés de 10 semaines à 17 ans.
- Le relais Kailash situé à Fontenay-aux-Roses peut accueillir 14 enfants âgés de 10 semaines à 17 ans.



Nous accueillons les enfants de tout âge pour permettre aux fratries de ne pas être séparées durant leur séjour à Coup d'Pouce.



L'arrivée peut se faire de façon urgente ou préparée. Les horaires et les temps d'accueil sont modulables en fonction des besoins des parents mais aussi des enfants pour leur permettre de vivre au mieux cette séparation. C'est



pourquoi, les enfants peuvent venir à la journée, en demi-journée, à temps complet ou quelques jours par semaine.

Durant son séjour il continuera à aller à l'école, et à ses activités.

Les parents peuvent venir voir leurs enfants sur le relais aussi souvent que possible pour passer du temps avec eux.

Qui sommes-nous ? :

Coup d'Pouce est une structure de la Fondation Apprentis d'Auteuil. Les relais parentaux se proposent d'être un relais à la difficulté d'être parent sans soutien familial et social. Cet accueil à Coup d'Pouce permet aux parents de souffler, de trouver un temps de répit, de pouvoir se consacrer à d'autres problèmes urgents.

Coup d'Pouce est financé par le Conseil Départemental des Hauts de Seine comme étant une structure de prévention. Coup d'pouce 92 est ouvert toute l'année, 24h/24. Les relais parentaux accueillent des enfants de 10 semaines à 17 ans pour permettre aux fratries de ne pas être séparées.



Plusieurs personnes sont là pour accompagner le séjour des enfants.
Les professionnels sont aussi les interlocuteurs des parents.

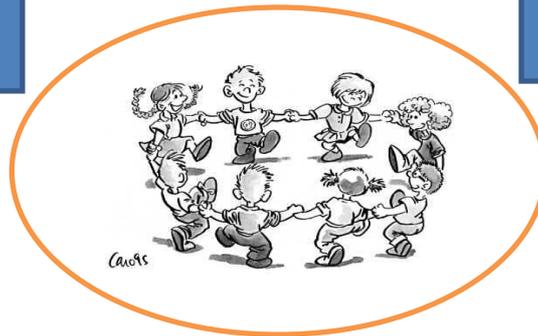
La directrice : Pauline Ghemri
Les chefs de services : Emeline de LATTRE et Aude le MENTEC

Des Educatrices Spécialisées :
Myriam FOUCAULT
Emilie DAUGERON

Des maitresses de Maison :
Monique TOUTAIN
Grâce MALAGAL

Des Monitrices éducatrices :
Elodie GUYON
Angélique POIRIER

Des veilleuses de nuit :
Katia LANOIX
Kaoutar EZ-ZAKHI



Des permanentes :
Agathe ROUAUD
Magali LEROY
Angélique LAFORGUE
Jessica ANGOT
Christelle LACHIVER
Marie Laure SCHILLING
Aïssa TOURE
Dodine DODA

Des agents d'entretien :
Roukia MOUHMADE
Marcel ALINE

Une assistante de
direction : Olivia MARLIN



La vie sur les relais Parentaux Coup d’Pouce 92.

Votre enfant sera accueilli par l’équipe du relais parentalqui t’offrira un cadre de vie agréable et sécurisant. Il partagera sa chambre avec d’autres enfants ou si cela est possible avec ses frères et sœurs. Les plus petits ne dorment pas dans la même chambre que les plus grands pour que le sommeil de chacun soit respecté.

Les affaires des enfants seront rangées dans un placard à son nom et l’ensemble de ses vêtements seront marqués pour qu’ils ne soient pas perdus. Son linge est lavé tous les jours et les draps de son lit changés toutes les semaines. Le relais est lavé et nettoyé dans son intégralité tous les jours.

Les repas ne sont pas fabriqués à Coup d’Pouce mais par la société API, sauf le week-end où les enfants pourront discuter avec l’équipe du choix des menus.



Si votre enfant va à l’école ou à la crèche, un éducateur l’emmènera et viendra le chercher tous les jours. Nous essayerons aussi de respecter au mieux les activités de loisirs pour qu’il puisse s’y rendre pendant son séjour à Coup d’Pouce.



Votre enfant pourra discuter avec les éducateurs des activités qu’il souhaite faire à Coup d’Pouce sur les temps du mercredi après-midi et du week-end. Les soirs de semaine sont bien souvent réservés à l’aide aux devoirs.

Par ailleurs, pour que votre enfant soit en forme, il est important de respecter son rythme de sommeil. Les plus petits sont couchés à 20h00 et pour les autres entre 20h30 et 22h00. Une veilleuse de nuit prend le relais des éducateurs à 22h00.



Les droits et Les devoirs :

Les professionnels respectent l’histoire de chaque enfant, la place de ses parents, sa culture et sa religion. Ils assureront sa prise en charge au quotidien en associant les parents. Toutefois, les



1. Tous les enfants ont le droit d'être accueillis dans un relais parental.
2. Chaque enfant doit pouvoir être accompagné par ses parents, ses frères et sœurs.
3. Chaque enfant doit être respecté dans son rythme de sommeil.
4. Chaque enfant a le droit d'être accompagné par ses frères et sœurs.
5. Chaque enfant a le droit d'être accompagné par ses frères et sœurs.
6. Chaque enfant a le droit d'être accompagné par ses frères et sœurs.
7. Chaque enfant a le droit d'être accompagné par ses frères et sœurs.
8. Chaque enfant a le droit d'être accompagné par ses frères et sœurs.
9. Chaque enfant a le droit d'être accompagné par ses frères et sœurs.
10. Chaque enfant a le droit d'être accompagné par ses frères et sœurs.
11. Chaque enfant a le droit d'être accompagné par ses frères et sœurs.
12. Chaque enfant a le droit d'être accompagné par ses frères et sœurs.

décisions de l'organisation de la vie quotidienne seront prises par l'équipe du relais parental le temps de l'accueil de l'enfant.

Malgré la séparation provisoire les parents sont toujours responsables de leur enfant et restent décisionnaires le concernant.

Nous nous engageons à offrir un accueil individualisé selon les besoins et les attentes de l'enfant accueilli. La réponse que nous apportons à la famille doit être adaptée aux besoins exprimés et élaborés en concertation avec elle.

En cas de réclamation ou d'incompréhension, pour non-respect de vos droits ou ceux de vos enfants, vous pouvez contactez la directrice Pauline Ghemri au 01.41.13.02.92.



Vous pouvez aussi faire appel à un médiateur. C'est une personne extérieure au relais parental Coup d' Pouce auprès de qui vous pouvez faire appel pour faire valoir vos droits. Dans les Hauts de Seine toute saisine d'usager doit être écrite et transmise sous pli cacheté portant la mention "CONFIDENTIEL - Saisine de la Personne qualifiée", insérée dans une enveloppe portant l'adresse suivante :

Département des Hauts-de-Seine
Direction Famille Enfance Jeunesse
Service du contrôle des établissements d'accueil et de
prévention
2-16 Boulevard Soufflot
92 015 Nanterre Cedex



Une participation financière est demandée aux parents. Elle est calculée en fonction des revenus des parents. Cependant, la question financière ne doit pas être un frein à l'accueil des enfants.



Le règlement de fonctionnement :

Avant l'accueil :

L'enfant est accueilli de manière temporaire qui ne peut pas dépasser deux mois. En fonction de l'évolution des objectifs d'accueil, ce temps peut être prolongé s'il fait sens dans le projet de la famille et des enfants.

Les familles sont orientées vers Coup d'Pouce par un partenaire extérieur (PMI, CVS, Assistants Sociaux, CAF, ASE, AEMO...).

L'enfant peut être accueilli dès que le ou les parent(s) ont signé un contrat d'accueil.

Au moment de cette rencontre, un échange avec le (les) parent(s) permet de connaître les habitudes de l'enfant. Cet échange est une aide précieuse pour l'équipe. Cela permet de mieux accompagner et soutenir, l'enfant durant son séjour en l'absence de ses parents.

Il est indispensable également de signaler toute allergie ou intolérance à des aliments, médicaments ou autres..., afin d'éviter tout risque d'accident. L'accueil de l'enfant ne pourra pas se faire sans une ordonnance valide en cas de traitement.

L'enfant est accueilli avec ses effets personnels (marqués de ses nom et prénom à l'encre indélébile). Il est conseillé d'apporter pour l'enfant tout objet personnel auquel il serait attaché et qui pourrait l'aider à s'endormir, le consoler ou le rassurer.

Le temps de l'accueil:

Le relais parental est ouvert aux parents qui désirent voir leur enfant. Ils peuvent participer au quotidien de leur enfant comme lui donner le bain ou un repas. Il suffit pour cela de prévenir afin que tout en respectant le désir de chaque parent, la vie du groupe puisse être organisée au mieux pour le bien être de chacun. Cependant, pour le respect des enfants et la sécurité de

chacun, l'équipe a pour consigne d'interdire l'accès du Relais à partir de 21h jusqu'à 7h30, sauf accord de la direction.

Par ailleurs ; les visites régulières des parents sont profitables aux enfants, cependant, les visites imprévues peuvent aussi être très déstabilisantes. C'est pourquoi, il est demandé aux parents, autant que possible, de pouvoir planifier avec l'équipe ces temps.

Coup d'Pouce 92 s'inscrit dans un processus de prévention ; par le travail éducatif et à travers la prise en charge quotidienne des enfants.

Les relais parentaux Coup d'Pouce 92, sont financés par le pôle enfance jeunesse du Conseil Départemental des Hauts de Seine. De ce fait, les professionnels travaillent en lien avec l'Aide Sociale à l'Enfance dans une mission de prévention. En cas de faits inquiétants, de dysfonctionnements, de suspicion de maltraitance, les équipes des relais parentaux peuvent être amenées à établir une Information Préoccupante auprès de la CRIP des Hauts de Seine. Conformément à la loi les parents seront tenus informés de cette procédure.

Durant le temps de l'accueil, un rendez-vous tous les 15 jours entre le(s) parent(s) et l'adulte référent de la situation sur le relais sera programmé. Ces rendez-vous sont obligatoires et indispensables pour faire le point de la situation et aider à la poursuite des objectifs d'accueil.

En tant que Parent(s) vous restez le principal acteur de l'accueil de votre (vos) enfant(s) à Coup d'Pouce. L'institution ne se substitue pas à votre responsabilité.

Un rendez-vous sera prévu lors de l'accueil avec le partenaire extérieur référent de la famille, dès la troisième semaine d'accueil de(s) enfant(s).

Le conseil de la vie social : Sur chaque relais, un moment de partage avec les enfants se fera une fois par semaine afin d'échanger sur leur temps d'accueil ainsi que sur l'organisation de la vie du relais (activités du mercredi et WE, règles de vie...).

Régime alimentaire : Le relais parental Coup d'Pouce 92 s'engage à respecter les interdits alimentaires liés aux différentes religions. C'est pourquoi, les parents sont invités à spécifier si leur enfant mange ou non du porc. En revanche, il ne sera pas servi de viande Hallal sur le relais parental.

En cas d'allergie, il est demandé à la famille de nous apporter au plus tôt un PAI (Projet d'Accompagnement Individualisé) signé et rempli par un médecin nous permettant de mettre en place la procédure le plus rapidement possible.

Les questions d'ordre matériel :

Les bijoux et tous les objets de valeur sont formellement déconseillés, étant donné les risques d'accidents ou de perte : à ce titre la direction du Relais Parental décline toute responsabilité.

La participation financière demandée aux familles est calculée selon le barème se basant sur le barème départemental (PSU) utilisé dans les structures petites enfance. Il est tenu à la disposition des parents qui le souhaitent. Cette participation reste symbolique quant aux besoins de fonctionnement de l'institution.

Le départ de l'enfant sera considéré comme définitif dès que les parents auront signés la fin de contrat, ou, au terme de 5 jours consécutifs d'absences, sans nouvelle de la part des parents.

Pauline GHEMRI, Directrice, reste à votre disposition pour tout problème que vous pourriez rencontrer lors du séjour de votre enfant au Relais ou pour toute autre raison.

En complément de ce règlement de fonctionnement, viennent se greffer les règles de vie des relais qui sont établies par les équipes en lien avec les enfants.

Les relais parentaux Coup d'Pouce 92 :

Relais Kailash
138 bis, rue Boucicaut
92260 FONTENAY-AUX-ROSES
Tel : 01 46 60 14 14

Relais Malala
10, rue Sintès
92290 CHATENAY-MALABRY
Tel : 01 46 31 44 60

La Charte des droits et des libertés

Article 1^{er} : Principe de non-discrimination

Les enfants accueillis à Coup d’Pouce ne peuvent faire l’objet d’aucune discrimination à raison de son origine ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses.



Article 2 : Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté

A Coup d’Pouce, l’enfant se voit proposer une prise en charge ou un accompagnement, individualisé et le plus adapté possible à ses besoins.

Article 3 : Droit à l'information

Les enfants et leur famille ont droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur la prise en charge dont il bénéficie ainsi que sur ses droits et sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement.

L’enfant et sa famille ont accès aux informations les concernant dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation. La communication de ces informations s'effectue avec un accompagnement adapté de nature psychologique, médicale, thérapeutique ou socioéducative.

Article 4 : Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

Dans le respect des dispositions légales, des décisions de justice ou des mesures de protection judiciaire ainsi que des décisions d'orientation :

1° La famille dispose du libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes soit dans le cadre d'un service à son domicile, soit dans le cadre de son admission dans un établissement ou service, soit dans le cadre de tout mode d'accompagnement ou de prise en charge ;

2° Le consentement éclairé de l’enfant et de sa famille doit être recherché en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement et en veillant à sa compréhension.

3° Le droit à la participation directe, ou avec l'aide de son représentant légal, à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne lui est garanti.

Article 5 : Droit à la renonciation

La famille peut à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont elle bénéficie ou en demander le changement dans les conditions prévues dans le contrat dans le règlement de fonctionnement.

Article 6 : Droit au respect des liens familiaux

La prise en charge à Coup d’Pouce favorise le maintien des liens familiaux et tend à éviter la séparation des familles ou des fratries prises en charge.

Article 7 : Droit à la protection

Il est garanti aux enfants comme à leurs familles, par l'ensemble des personnels, le respect de la confidentialité des informations les concernant dans le cadre des lois existantes.

Il leur est également garanti le droit à la protection, le droit à la sécurité, y compris sanitaire et alimentaire, le droit à la santé et aux soins, le droit à un suivi médical adapté.

Article 8 : Droit à l'autonomie

Coup d’Pouce 92 garantit aux enfants et à ses parents la possibilité de circuler librement. A cet égard, les relations avec la société, les visites dans l'institution, à l'extérieur de celle-ci, sont favorisées.

Article 9 : Principe de prévention et de soutien

Coup d’Pouce 92 s’engage à prendre en considération les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge.

Le rôle des familles, qui entourent de leurs soins l’enfant accueillie, doit être facilité par l’accord de l'institution.

Article 10 : Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

L'exercice effectif de la totalité des droits civiques attribués aux personnes accueillies et des libertés individuelles est facilité par l'institution.

Article 11 : Droit à la pratique religieuse

Coup d’Pouce 92 facilite les conditions de la pratique religieuse, sans que celles-ci fassent obstacle aux missions du relais. Les personnels et les bénéficiaires s'obligent à un respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal de l’institution.

Article 12 : Respect de la dignité de la personne et de son Intimité.

Coup d’Pouce garantit le respect de la dignité, du droit à l’intimité et de l’intégrité des enfants et de leurs familles.

